

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/218

portant inscription sur liste d'aptitude des candidats au concours externe d'agent social territorial principal de 2^e classe

Le Président,

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
- le décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres des auxiliaires de soins territoriaux et du concours externe des agents sociaux territoriaux,
- le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- l'arrêté n° 2025-002 du 6 janvier 2025 modifié portant ouverture d'un concours externe d'agent social territorial principal de 2^e classe
- le procès-verbal en date du 4 décembre 2025 de la réunion du jury d'admission du concours susvisé,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2^e classe est arrêtée à la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, ci-jointe en annexe.

ARTICLE 2 : La nomination des lauréats interviendra sur la liste d'aptitude à compter du 9 décembre 2025.

ARTICLE 3 : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes tient à disposition des autorités de nomination les pièces exigées par les articles 6 et suivants du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé.

ARTICLE 4 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 susvisé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 9 décembre 2025



Le Président

Pour le ~~Président~~ et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI
Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ANNEXE A L'ARRÊTE N° 2025-218 du 9 décembre 2025
portant inscription sur liste d'aptitude des candidats au concours externe d'agent social territorial principal de 2^e classe

NOM Prénom
ABACHIN Inès
ALONSO Sabrina
BARTHEZ Karine
BEN BRAHIM Karima
BEZIN Stéphanie Louisette
BOURQUIN Aurélie Colette Denise Jacqueline
BUFALI Alexia
BUTTICE Vanessa
CHIAPPERO Manon Gisèle Dominique
COMBON Emilie
DE TORRES Veroniqua
DUPORT Audrey Jocelyne
DURAN Cécile Aline Henriette
EL HARI Myriam
JEAN-LOUIS BOURGUIGNON Sandra
SECRET Anne-Lise

Nombre de lauréats : 16